



**Conseil d'établissement primaire et secondaire  
de Chavannes-près-Renens et de Saint-Sulpice**



**Procès-verbal**

**Séance du jeudi 30 octobre 2013 à 20 h.00**

**Au réfectoire du collège de La Planta à Chavannes-près-Renens**

<b>Présences :</b>	Mmes CHRISTEN-SUMI Silvie, GOLAZ Anne-Lise, GRUBOR Gordana, HALDEMANN Camille, PROBST Mariacristina, ROBIN Gisèle, ROCHAT Corinne, VERNEZ Francine, ZINDLER Karin, MM. APOTHELOZ Sébastien, GABRIEL Stéphane, JACOT Frédéric, PONNAZ Olivier, ROCHAT Jean-Pierre, SEYDOUX Jérémie, MICHEL Patrick, SALIS Nicolas
<b>Excusés :</b>	Mme WILLI Corinne, MM. ALLEMANN Yves, TARDO Lorenzo
<b>Procès-verbal :</b>	Mme MARET Christine.

*1. Bienvenue*

M. Jean-Pierre Rochat ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à chacun, et plus particulièrement à M. Frédéric Jacot, qui vient pour la première fois au sein de ce Conseil.

*2. Liste de présence*

Trois personnes ont été excusées.

*3. Adoption de l'ordre du jour*

Mme Corinne Rochat demande une modification de cet ordre du jour suite à la rencontre avec les parents d'élèves, afin de discuter de deux sujets importants soulevés lors de cette réunion.

L'ordre du jour est modifié comme suit :

- Point 9 : Retour de la réunion des parents d'élèves (réfectoire et patrouilleurs)
- Point 10 : Prochaine séance
- Point 11 : Divers et propositions individuelles

*4. Adoption du procès-verbal de la séance du 11 juin 2013*

Mme Corinne Rochat : au point 6 « Surveillance durant la pause de midi » 5<sup>ème</sup> phrase depuis le bas de la page : Une personne bénévole n'aurait pas de responsabilités et serait juste là à disposition : supprimer bénévole et juste là.

Après modification, le procès-verbal de la séance du 11 juin 2013 est adopté à l'unanimité.

## *5. Rentrée scolaire*

M. Olivier Ponnaz informe qu'à la rentrée 1'195 élèves étaient présents, soit 50 de plus que l'an passé. Ce phénomène est certainement dû au nouveau système et il a été constaté que plusieurs élèves de nationalité vietnamienne et chinoise se trouvaient parmi ces nouveaux élèves.

Ainsi, on dénombre 44 classes primaires de 1 à 8 Harmos, 15 classes secondaires de 9 à 11 Harmos, auxquels il faut ajouter 2 classes « progrès » primaires, 1 classe « progrès » secondaire et 1 classe-ouverte (COES) qui dépendent du service de l'enseignement spécialisé (SESAF).

Dix classes de 1 à 4 Harmos se trouvent au collège de la Concorde. Il faut relever que les instituteurs et les élèves sont enchantés de se trouver dans ce magnifique collège.

Trois classes de St-Sulpice sont à La Planta pendant les travaux du collège de St-Sulpice. Certains élèves restent pour manger au réfectoire. Deux étudiantes ont été engagées pour s'occuper à tour de rôle de ces enfants pendant la pause de midi.

Mme Anne-Lise Golaz a eu des échos positifs à ce sujet, ce qui est confirmé par M. Stéphane Gabriel.

M. Olivier Ponnaz ajoute que trois classes de 3/4<sup>ème</sup> ont quitté le collège de St-Sulpice pour aller dans les modules. Il profite pour remercier les instituteurs qui ont travaillé le samedi et le dimanche pour qu'il soit possible aux élèves de s'installer dans ces modules.

M. Jean-Pierre Rochat souligne que des élèves de l'EPCL ont été accueillis dans le collège de La Planta jusqu'aux vacances d'automne pendant les réparations de leur bâtiment à la Vallée de la Jeunesse.

M. Olivier Ponnaz précise que certaines règles leur ont été imposées, comme ne pas fumer dans la cour de récréation, ne pas utiliser les téléphones portables, etc.

Mme Anne-Lise Golaz demande si c'est une nouveauté d'organiser une semaine d'école à la montagne en novembre, car cela tombe en même temps que la semaine de gymnastique.

M. Olivier Ponnaz répond que ce n'est pas voulu et qu'il n'était pas au courant pour cette semaine de gymnastique.

Mme Mariacristina Probst revient sur le problème des horaires communiqués trop tard à la rentrée scolaire.

M. Olivier Ponnaz rappelle qu'il n'est pas possible de communiquer ces horaires plus tôt. Les horaires sont d'ailleurs plus ou moins connus à l'avance, les plages horaires ne changent pas, ce sont les cours qui changent. Les après-midis, les enfants finissent soit à 15 h 15, à 16h15 ou à 17 h.00, ce qui est plus rare, mais ce qui permet d'avoir plus de plages horaires dans la semaine.

Mme Mariacristina Probst précise que le grand souci est pour la pause de midi lorsque les enfants n'ont que 45 minutes pour manger.

M. Olivier Ponnaz lui propose de voir avec la responsable du réfectoire afin de trouver une solution.

## *6. Traduction du règlement interne*

M. Jean-Pierre Rochat remercie les personnes qui ont travaillé à ces traductions et demande aux personnes qui ne l'auraient pas encore fait de transmettre leurs heures de travail à la secrétaire.

Mme Gordana Grubor a envoyé les traductions serbes et albanaises qui manquaient à M. François Cuneo qui, selon M. Ponnaz, ne les a jamais reçues. Elle les fera parvenir directement à M. Ponnaz.

Mme Anne-Lise Golaz signale que l'information concernant ces brochures traduites a été communiquée lors de la rencontre avec les parents.

Mme Corinne Rochat pense qu'il faudrait le communiquer par un autre biais afin de mieux accrocher l'attention des parents.

M. Olivier Ponnaz rappelle que c'est la version française qui reste la référence, étant donné qu'il est impossible de vérifier les traductions.

## 7. *Constructions scolaires*

M. Jean-Pierre Rochat rapporte que le collège de la Concorde n'est pas tout à fait terminé, mais que l'inauguration aura lieu le samedi 30 novembre prochain, à laquelle chacun est cordialement invité.

M. Olivier Ponnaz informe que le projet du collège de St-Sulpice a été présenté à la population. Malheureusement, peu de monde s'est déplacé. Les plans définitifs sont bientôt finis. Ils seront déposés à mi-novembre et la mise à l'enquête publique suivra.

M. Jérémie Seydoux remercie la commune de Chavannes pour le déménagement de la structure Ô Berges au collège de la Concorde.

M. Jean-Pierre Rochat ajoute que cette structure s'appelle maintenant structure d'accueil parascolaire de la Concorde et que le jardin d'enfants « La Marelle » se trouve maintenant dans les anciens locaux de cette structure.

## 8. *Site internet de l'école*

M. Olivier Ponnaz déplore que ce dossier ne soit pas plus avancé. Il reste dans l'attente du canton.

Mme Corinne Rochat trouve que c'est très ennuyeux pour les communications à transmettre aux parents.

Mme Mariacristina Probst demande pourquoi la commune de Chavannes ne veut pas mettre un lien sur son site internet.

Mme Corinne Rochat surenchérit en précisant que l'article qu'elle désirait insérer ne contenait pas de propagande.

M. Jean-Pierre Rochat répond que c'est la Municipalité incorpore qui a pris cette décision.

## 9. *Retour de la réunion des parents d'élèves*

Mme Corinne Rochat précise que le résumé remis à ce propos est juste un « flash » des sujets abordés lors de cette soirée, mais que deux points sont urgents. Elle ajoute que le groupe reviendra plus en détail sur la soirée des parents lors d'une prochaine séance du Conseil.

### **Réfectoire du collège de La Planta**

Les parents des élèves plébiscitent la présentation du collège de Villamont à Lausanne et de l'engagement d'un coordinateur parascolaire.

Ils demandent ce qu'il faut faire pour que ce modèle de réfectoire soit adopté à Chavannes.

Les parents sont prêts à se mobiliser, car ils ont besoin de cette structure. La première chose qu'ils demandent est que les enfants puissent rester au chaud et qu'on ne les fasse pas partir du réfectoire à 12 h.40.

La Municipalité de Chavannes veut d'abord tirer un bilan de l'accueil des enfants de St-Sulpice. Elle envisage l'ouverture prolongée du réfectoire, mais la gratuité ou non doit être réfléchie.. Les personnes surveillantes engagées par Saint-Sulpice sont rémunérées à CHF 25.00 de l'heure et la Municipalité de St-Sulpice a fixé CHF 5.00 par enfant et par jour pour cette prestation.

Mme Camille Haldemann relève que si les parents paient, ils s'attendent à ce que leur enfant soit surveillé.

Mme Karin Zindler demande comment fait l'étudiante pour savoir quels enfants doivent rester ou non.

M. Olivier Ponnaz répond qu'elle a une liste avec les enfants qui doivent rester avec elle et ceux qui vont aux devoirs surveillés.

Mme Corinne Rochat parle des enfants qui sont en train de devenir indépendants. Les parents ne demandent pas grand-chose, un surveillant à disposition gratuitement et qui n'a pas de responsabilité. M. Frédéric Jacot estime que les CHF 25.00 de l'heure devraient être pris en charge par l'école ou par la commune.

M. Olivier Ponnaz rétorque qu'il n'y a rien dans la Loi à ce sujet.

Mme Anne-Lise Golaz pense que c'est beaucoup de responsabilité pour une jeune de devoir surveiller une vingtaine d'enfants pour CHF 25.00 de l'heure.

Mme Mariacristina Probst propose qu'à partir de 10 élèves, une deuxième étudiante soit engagée.

M. Ponnaz rappelle que les élèves sont assis à table pour manger et après une partie d'entre eux part aux devoirs surveillés.

M. Jérémie Seydoux explique que les enfants ont la possibilité, quand il y a de la disponibilité, de venir uniquement pour le repas de midi à la structure d'accueil. Ce repas est facturé au prorata des salaires des parents.

Mme Corinne Rochat demande ce qu'elle doit répondre aux parents inquiets.

M. Jean-Pierre Rochat répond que la solution est de demander à la Municipalité la possibilité d'allonger l'ouverture du réfectoire jusqu'à 13 h.30 (début des cours), avec la présence d'une personne adulte qui n'aurait pas la responsabilité juridique des enfants.

Mme Anne-Lise Golaz demande comment faire pour surveiller les enfants dans les couloirs du collège.

M. Olivier Ponnaz affirme que les classes sont fermées, à part la bibliothèque où les enfants ont accès. Il ajoute qu'il n'y a jamais eu de problème.

## **Patrouilleurs**

M. Frédéric Jacot aborde le sujet de la sécurité aux abords des écoles. Les chantiers posent problème et il s'inquiète pour les travaux à venir au bas de l'av. de la Gare.

Une demande avait été faite pour chercher des patrouilleurs, mais il a l'impression que rien n'a été fait ! Les gens n'ont pas vu les annonces et de ce fait les parents s'arrangent entre eux. Des patrouilleurs sont vraiment nécessaires à Champ-Fleuri et à l'av. de Préfaully.

Dans des communes voisines, il voit des patrouilleurs, dans la nôtre, rien !

La commune d'Orbe a fait paraître une annonce dans l'encart « Emploi » de 24 Heures et elle a trouvé les patrouilleurs demandés.

Il faut absolument remettre des annonces et Mme Rochat suggère un graphisme un peu plus moderne, plus accrocheur que celui des anciennes affiches.

Sinon, M. Frédéric Jacot propose d'installer des ralentisseurs autour des écoles et donne l'exemple de la barrière pliée devant le collège de La Planta. De plus, il y a une élève qui s'est fait renverser il y a quelque temps à cet endroit.

M. Olivier Ponnaz répond que cet accident s'est déroulé il y a plus d'un an, avant son arrivée.

Selon Mme Anne-Lise Golaz, un passage sous la route entre le collège de La Planta et l'arrêt de bus devant chez Aligro est à réfléchir, car les enfants doivent traverser cette rue qui est dangereuse.

M. Jean-Pierre Rochat rapporte que la Police n'a pas suggéré d'installer des feux à cet endroit.

Mme Corinne Rochat revient sur le sujet des patrouilleurs et pense que même si une personne est prête à s'engager pour deux jours, c'est déjà bien.

M. Olivier Ponnaz pense que ce n'est pas une bonne idée, car les automobilistes s'y habituent et croiront, s'ils ne voient pas le patrouilleur au milieu de la route, que la voie est libre.

Il ajoute que souvent, ce sont les parents qui créent l'insécurité aux abords des collèges et c'est à eux qu'il faut faire passer le message.

#### *10. Prochaine séance*

La prochaine séance est prévue le mardi 4 février 2014 à 20 h.00, à la salle du Conseil communal de St-Sulpice.

#### *11. Divers et propositions individuelles*

M. Jean-Pierre Rochat a reçu un courrier de la Fondation Jeunesse et Familles à Ecublens qui propose de venir présenter leur dispositif de soutien qui s'appelle « Histoires de Parents ». Cette prestation gratuite est destinée aux familles avec au moins un enfant entre 3 et 14 ans et n'ayant pas de suivi au Service de Protection de la Jeunesse.

Les membres du Conseil décident d'inviter cette Fondation lors de la prochaine séance de février 2014.

Mme Corinne Rochat propose de mettre un point à l'ordre du jour de la prochaine séance pour une éventuelle participation des enfants au Conseil d'établissement et un point pour l'avancée du projet du préau de la Concorde.

Mme Corinne Rochat demande quel est le montant du budget de fonctionnement du Conseil d'Etablissement. Dans les groupes, il y a souvent des photocopies à établir et des collations en fin de séances avec les parents. Elle précise qu'il est stipulé au chiffre 40 du règlement « enveloppe budgétaire ».

M. Jean-Pierre Rochat rappelle que les dernières photocopies avaient été effectuées par l'école.

Mme Mariacristina Probst déplore que la dernière fois, le groupe avait demandé s'il était possible d'avoir des photocopies en couleur, n'a pas eu de réponse, mais des photocopies en noir-blanc.

Mme Francine Vernez demande aux personnes qui établissent les circulaires avec talon réponse d'indiquer sur ce talon « les parents de (nom et prénom de l'élève), car des parents indiquent seulement le prénom de l'élève.

M. Olivier Ponnaz demande s'il y a eu beaucoup d'inscriptions pour la séance avec les parents.

Mme Corinne Rochat répond qu'il y a eu beaucoup de réponses, mais que 40 personnes étaient présentes.

Mme Anne-Lise Golaz informe que suite à la location des salles de gymnastique à Chavannes, il lui reste quelques places dans le groupe des plus de 12 ans.

Comme il n'y a rien pour cette catégorie à Chavannes, Mme Golaz propose de faire un peu de propagande sur cette commune.

Mme Gordana Grubor rapporte que durant cette soirée des parents, certains ont annoncé qu'un élève de 7<sup>ème</sup> année s'est fait « bastonner » à la sortie de l'école par un groupe. L'histoire a commencé dans le collège et l'élève s'est dépêché à la sortie, mais s'est fait rattraper à l'arrêt de bus. Les parents se sont rendus à la Police qui leur a conseillé d'attendre quelques jours avant de déposer plainte.

M. Olivier Ponnaz explique qu'il faut faire très attention avec ce genre d'histoire. Dans ce cas précis, il s'agit d'un règlement de compte entre deux élèves et qu'il n'y pas eu à proprement parler de bastonnade. Quand la Direction entend que quelque chose se trame, elle s'occupe tout de suite du problème et ceci même entre Directeurs de deux collèges différents.

Mme Karin Zindler annonce qu'elle ne fait plus partie de l'association des parents d'élèves de St-Sulpice.

M. Jérémie Seydoux remercie les instituteurs du collège de la Plaine qui sont venus visiter la structure et avec qui ils ont eu un échange très intéressant.

M. Jean-Pierre Rochat remercie les participants et lève la séance à 21 h.45.

Au nom du Conseil d'établissement scolaire  
 primaire et secondaire  
 de Chavannes-près Renens et de Saint-Sulpice

Le Président :  
Jean-Pierre Rochat



La Secrétaire :  
Christine Maret

